

Avec nous, osez
l'agriculture de demain



Conseils et prestations

proposés aux exploitants agricoles de l'aire d'alimentation
du captage de Saint-Aubin-du-Pavoil (Segré)



Edition 2016

En partenariat avec :



CERFRANCE



Avant-propos

Programme d'actions

L'ensemble des actions présentées dans ce catalogue s'inscrit dans un programme plus global de lutte contre les pollutions diffuses sur le bassin versant de l'Oudon porté par le SY.M.B.O.L.I.P. (Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions). Ce plan d'actions comprend :

- des actions agricoles : diagnostics, accompagnements, communication,... qui constituent une véritable démarche de progrès agro-environnemental pour les exploitants,
- des actions non agricoles pour accompagner les particuliers, collectivités et entreprises dans leur démarche de réduction ou d'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires,
- des actions transversales : suivi de la qualité de l'eau, formation des élus, coordination des actions en faveur du bocage, animation du programme,...

Objectifs du programme de lutte contre les pollutions diffuses du bassin de l'Oudon : reconquérir la qualité de l'eau :

- du captage de surface de Saint-Aubin-du-Pavoil (Segré) pour les paramètres nitrates et produits phytosanitaires,
- des 4 captages souterrains situés dans l'aire d'alimentation du captage de surface de Segré et considérés comme vulnérable pour le paramètre nitrates : la Plaine, l'Eperonnière, les Fauvières et Challonge.

Objectif transversal du programme agricole :

Réussir durablement l'amélioration de la qualité de l'eau en maintenant la place de l'agriculture et de l'élevage dans son économie et dans sa vie sociale

Territoire d'action

Le programme d'actions se décline à 3 échelles :

 Aire d'alimentation du captage de surface de Segré pour la plupart des actions agricoles

 Aires d'alimentation des captages souterrains de la Plaine, de l'Eperonnière et des Fauvières pour les études d'aires d'alimentation et les diagnostics-conseils globaux d'exploitation

 Bassin versant de l'Oudon pour la communication et les études agricoles, le programme non agricole et transversal.



Contenu du catalogue

Le présent catalogue répertorie l'ensemble des actions auxquelles les exploitants agricoles de l'aire d'alimentation du captage de Segré peuvent prétendre. Elles sont présentées sous forme de fiches détaillant le contenu de l'action, la structure réalisant l'action, le coût éventuel pour l'exploitant,...

Comment accéder aux actions

Si l'une des actions du catalogue vous intéresse, vous pouvez prendre contact directement avec la structure inscrite sur la fiche descriptive de l'action ou avec le SY.M.B.O.L.I.P., structure coordinatrice de l'ensemble du programme.

Pour plus d'information sur le programme pollutions rendez-vous sur www.bvoudon.fr rubrique : Qualité de l'eau/Le Plan d'actions du SYMBOLIP ou flasher le code ci-contre.



Contact

SY.M.B.O.L.I.P.

**Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la
Lutte contre les Inondations et les Pollutions**

Groupe Milon
4 rue de la Roirie
49500 SEGRE

Tel. 02 41 92 52 84

Mail : contact@bvoudon.fr

Site internet : www.bvoudon.fr



Les prestations proposées dans ce catalogue sont financées par le SY.M.B.O.L.I.P. et ses partenaires. Un reste à charge n'excédant jamais plus de 10% du coût réel de la prestation est parfois demandé aux exploitants. Une convention sera signée entre l'exploitant et le SY.M.B.O.L.I.P.

Partenaires techniques et financiers du programme



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Les intervenants



Les Chambres d'agriculture de la Mayenne et du Maine et Loire :

- ont une forte expérience de terrain (plus de 300 diagnostics réalisés sur les bassins versants depuis 2010),
- dispensent des conseils neutres et indépendants,
- possèdent des compétences variées et complémentaires pour répondre à toutes les problématiques des exploitations.

Les Chambres d'agriculture sont au service de tous les agriculteurs.



Les Cerfrance Mayenne-Sarthe et Maine et Loire sont des acteurs majeurs dans l'accompagnement des agriculteurs sur l'ensemble de leur territoire. Leur activité s'articule autour

de deux axes majeurs : le conseil économique (l'installation, la transmission, l'adaptation et le développement des systèmes de production) et le conseil technique et réglementaire lié au respect de l'environnement avec un suivi de plus de 3000 exploitations.



Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural - Agriculture Durable (CIVAM AD) de la Mayenne et du Maine et Loire sont des associations de développement local autonomes relevant de la loi 1901. Ils s'appuient sur leur longue expérience d'accompagnement des dynamiques collectives, une démarche d'éducation populaire et un fonctionnement ascendant. Ainsi, ils se donnent pour missions

principales de renforcer les capacités d'initiatives des agriculteurs et de maintenir les campagnes vivantes et accueillantes par un développement durable et solidaire. Les CIVAM AD 53 et 49 participent notamment au développement des systèmes herbagers économes et autonomes.



La Fédération des CUMA de la Mayenne a pour but d'intensifier et d'harmoniser l'activité des coopératives d'utilisation de matériels agricoles et des utilisateurs de matériels concourant à la production agricole et/ ou à sa transformation, ainsi qu'à l'entretien de l'espace agricole et rural.

De par leur structuration locale, les Cuma ont vocation à regrouper un maximum d'agriculteurs pour s'intégrer à toutes les démarches de développement des territoires.



Forte de ses 4 000 adhérents actifs, de ses 560 salariés et de son réseau de magasins, la CAM (Coopérative des Agriculteurs de la Mayenne) est un acteur majeur sur son territoire. Le nouveau pôle de compétences « SCP Innovation » a pour mission de guider les adhérents vers une agriculture innovante, performante et durable. C'est dans ce cadre que la Cam participe à accompagner l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de l'Oudon.



Acteur majeur sur le bassin de l'Oudon grâce à une proximité humaine et logistique importante, HAUTBOIS œuvre au quotidien à concilier performance économique et intégration environnementale des exploitations. Notre réseau d'essais locaux et notre expertise terrain sont les fondements de cette approche.



Au service des agriculteurs, pour le bien-être des consommateurs, la coopérative Terrena travaille avec les agriculteurs pour rechercher chaque jour la meilleure performance économique par des évolutions techniques de production.

Diversifier les productions, optimiser la rotation, adapter les intrants aux besoins des cultures en s'appuyant sur des services innovants... les solutions proposées par Terrena engagent les quelques 7 000 producteurs sur la voie de La Nouvelle Agriculture® et permettent de mettre en pratique une Agriculture Ecologiquement Intensive.



SCE, bureau d'étude indépendant financièrement et politiquement, intervient depuis plus de 30 ans auprès de plus de 1500 exploitations agricoles sur l'ensemble de la France et sur des systèmes diversifiés (élevage, grandes cultures, arboricultures, ...), pour les accompagner vers une meilleure durabilité. Pour mener à bien ses missions, SCE s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire compétente et proche du terrain (Conseillers agricoles, agriculteurs, pédologues, économistes, ...).

C'est pourquoi SCE vous propose de bâtir ensemble les actions qui permettront d'atteindre l'objectif du programme agricole : « Réussir durablement l'amélioration de la qualité de l'eau en maintenant la place de l'agriculture et de l'élevage dans son économie et dans sa vie sociale »

L'aire d'alimentation du

Les communes concernées (en totalité (en gras) ou en partie) :

En Mayenne :

Ahuillé	Craon	Pommerieux
Ampoigné	Cuillé	Quelaines-Saint-Gault
Astillé	Denazé	Renazé
Athée	Fontaine-Couverte	La Roë
Ballots	Gastines	La Rouaudière
Beaulieu-sur-Oudon	La Gravelle	Saint-Aignan-sur-Roë
La Boissière	Houssay	Saint-Cyr-le-Gravelais
Bouchamps-lès-Craon	Laigné	Saint-Erblon
Brains-sur-les-Marches	Laubrières	Saint-Martin-du-Limet
La Brûlatte	Livré-la-Touche	Saint-Michel-de-la-Roë
La Chapelle-Craonnaise	Loigné-sur-Mayenne	Saint-Poix
Château-Gontier	Loiron-Ruillé	Saint-Quentin-les-Anges
Chemazé	Marigné-Peuton	Saint-Saturnin-du-Limet
Chérancé	Mée	La Selle-Craonnaise
Congrier	Méral	Senonnes
Cosmes	Montjean	Simplé
Cossé-le-Vivien	Niaflès	
Courbeville	Peuton	

En Maine et Loire :

Bouillé-Ménard	Combrée	Nyoiseau
Bourg-l'Évêque	La Ferrière de Flée	Pouancé
La Chapelle-Hullin	Grugé-l'Hôpital	Saint-Sauveur de Flée
Chatelais	L'Hotellerie de Flée	Segré
Chazé-Henry	Noyant-la-Gravoyère	Vergonnes

En Ille et Vilaine :

Chelun
Le Pertre
Rannée

captage de Segré



Liste des actions par thème

1 Economie et système de production p 10

- Faire évoluer son système vers un système herbager et/ou économe en intrant - - - - - p 11
- Faire évoluer son système de culture - - - - - p 12
- Faire évoluer son système vers un système herbager - - - - - p 13
- Tendre vers l'autonomie alimentaire - - - - - p 14
- Convertir son exploitation à l'agriculture biologique - - - - - p 15
- Identifier et limiter les risques de pollutions diffuses sur l'ensemble de l'exploitation (siège, parcellaire et pratiques) - **Pour les captages souterrains** - p16
- Faire évoluer son système de culture pour mieux répondre aux enjeux environnementaux - - - - - p18

2 Sol et agronomie p 19

- Apprécier son sol, sa bonne vie et modifier ses pratiques - - - - - p 20
- Mieux connaître son sol pour en améliorer la fertilité - - - - - p 21
- Connaître son sol pour améliorer ses pratiques - - - - - p 22

3 Fertilisation raisonnée p 23

- Situer son exploitation par rapport aux risques liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires - - - - - p 24
- Analyser le risque de pollution diffuse par rapport aux enjeux fertilisation et produits phytosanitaires - - - - - p 25
- Maîtriser les réglages des différents matériels d'épandage - - - - - p 26

4 Désherbage et protection des cultures p 27

- Situer son exploitation par rapport aux risques liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires - - - - - p 28
- Analyser le risque de pollution diffuse par rapport aux enjeux fertilisation et produits phytosanitaires - - - - - p 29
- Identifier et limiter les risques parcellaires par rapport à l'enjeu produits phytosanitaires - - - - - p 30
- Réduire et optimiser l'usage des produits phytosanitaires sur son exploitation - - - - - p 31-33
- Mettre en place un plan de protection des cultures - - - - - p 34
- Lutter contre les limaces en préservant la qualité de l'eau - - - - - p 35
- Mettre en pratique du désherbage mécanique sur les cultures annuelles - - p 36

5 **Elevage** p 37

- Progresser vers l'autonomie alimentaire ----- p 38
- Diminuer ses charges d'alimentation ----- p 39
- Améliorer la productivité de ses prairies en élevage bovin ----- p 40
- Optimiser la conduite des prairies ----- p 41
- Adapter sa prairie multi-espèces au contexte pédoclimatique ----- p 42

6 **Aménagement de l'exploitation** p 43

- Identifier et réduire les risques de pollutions diffuses liées au parcellaire de l'exploitation (et aux pratiques culturales) ----- p 44
- Identifier et limiter les risques de pollutions diffuses liées au parcellaire et aux pratiques ----- p 45
- Identifier et limiter les risques parcellaires par rapport à l'enjeu produits phytosanitaires ----- p 46
- Réaliser un plan bocager ----- p 47
- Réaliser une note d'opportunité permettant d'évaluer la pertinence des projets de chaudière bois-énergie ----- p 48
- Aménager des zones tampons ----- p 49

7 **Aménagement du siège d'exploitation** p 50

- Evaluer les risques de pollutions ponctuelles sur le siège d'exploitation - - p 51
- Aménager son siège d'exploitation pour limiter les risques de pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires ----- p 52
- Optimiser la fertilisation organique en raisonnant les capacités et l'utilisation des ouvrages de stockage d'effluents ----- p 54
- Aménager et entretenir la cour de ferme pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires ----- p 55

8 **Communication** p 56

- Lettre agricole de l'Oudon ----- p 57

MAEc

Mesures agro-environnementales et climatiques

Certaines actions de ce catalogue peuvent ouvrir droit à la contractualisation de MAEc système et/ou parcellaires (mesure d'enherbement de parcelle) spécifiques à l'aire d'alimentation du captage de Segré. Elles sont identifiées par cet encart dans les fiches correspondantes.

1

Economie et système de production

- Faire évoluer son système vers un système herbager et/ou économe en intrant ----- p 11
- Faire évoluer son système de culture ----- p 12
- Faire évoluer son système vers un système herbager ----- p 13
- Tendre vers l'autonomie alimentaire ----- p 14
- Convertir son exploitation à l'agriculture biologique ----- p 15
- Identifier et limiter les risques de pollutions diffuses sur l'ensemble de l'exploitation (siège, parcellaire et pratiques) ----- p 16
- Faire évoluer son système de culture pour mieux répondre aux enjeux environnementaux ----- p 18

Faire évoluer son système vers un système herbager et/ou économe en intrant

Type de l'action : Diagnostic-conseil changement de système

Objectif

- Poser les bases des changements techniques à mettre en œuvre et s'assurer de la viabilité du système d'exploitation, de la baisse du niveau d'intrants utilisés, ...
- Evaluer les impacts économiques des pratiques proposées ou envisagées et de décider sereinement à partir d'éléments objectifs
- Construire avec l'exploitant un plan d'actions à court, moyen et long terme
- Vérifier et encourager la mise en œuvre de ce plan d'actions

Contenu

Année 1 : Diagnostic

- Rencontre sur l'exploitation : définition des hypothèses d'adaptations possibles
- Restitution des résultats : définition d'un plan d'actions avec l'agriculteur et appui à la décision et au choix du scénario le plus adapté

Années 2, 3 et 4 : Suivi

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser. L'exploitant a aussi la possibilité de contacter le conseiller si besoin.

Méthode

Le diagnostic est basé sur les points suivants :

- Accompagnement permettant de cibler avec l'exploitant les évolutions de système à envisager,
- Etat des lieux des points forts et des points à améliorer sur le volet des pollutions ponctuelles,
- Accompagnement complémentaire via une analyse technico-économique.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 1 jour

Année 2 et 3 : 2h/an

Année 4 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

Année 1 : 200€

Année 4 : 50€

Si contractualisation MAE :
+ 50€/an en année 2 et 3

Intervenant :

Chambres d'agriculture de
Mayenne et de Maine et Loire

Contact :

Maine et Loire : Aude BRACHET

Tél. 02 41 96 76 20

Mayenne : Stéphanie GUIBERT

Tél. 02 43 67 38 75



Diagnostic éligible pour la contractualisation de MAEc système avec en complément un conseil pour la mise en place des MAEc et une analyse économique

MAEc

Faire évoluer son système de culture

Type de l'action : Diagnostic-conseil changement de système

Objectif

Identifier les possibilités d'évolutions de l'exploitation en lien avec les objectifs de l'agriculteur et déterminer l'impact économique de ces évolutions. Accompagner l'agriculteur dans son changement de système

Contenu

Année 1 : Diagnostic

- Rencontre et visite de terrain pour définir le point de départ et les objectifs de l'agriculteur
- Restitution du diagnostic, discussion sur le plan d'actions à mettre en œuvre et hiérarchisation des actions

Années 2, 3 et 4 : Suivi

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser si nécessaire. L'exploitant a aussi la possibilité de contacter le conseiller si besoin.

Méthode

Le diagnostic est basé sur les points suivants :

- Diagnostic fourrager : bilan fourrager, potentialité du parcellaire, équilibre énergie/protéines,...
- Diagnostic des pratiques : culturales, préparation du sol, fertilisation, phytosanitaires,...
- Diagnostic parcellaire
- Préconisations d'actions
- Evaluation de la durabilité économique de l'exploitation

Un bilan de stratégie de protection des cultures sera réalisé ainsi qu'un appui à la déclaration PAC.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 1,5 jour

Années 2, 3 : 2h/an

Année 4 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

Année 1 : 200€

Année 4 : 50€

Si contractualisation MAE :
+ 50€/an en année 2 et 3

Intervenant :

Bureau d'étude SCE

Contact :

Christophe BUYS

Tel. 02 51 17 28 78



Diagnostic éligible pour la contractualisation de MAEc système avec en complément le calcul annuel des Indices de Fréquence de traitement

Faire évoluer son système vers un système herbager

Type de l'action : Diagnostic-conseil changement de système

Objectif

Etudier la pertinence technico-économique d'un changement de système vers un système herbager et appuyer techniquement l'agriculteur lors de ce changement de système

Contenu

Année 1 : Diagnostic

- Visite de terrain pour définir le point de départ et les objectifs de l'agriculteur
- Première restitution du diagnostic et des propositions d'actions afin de vérifier que les propositions faites correspondent aux attentes de l'agriculteur
- Restitution finalisée à l'exploitant comprenant les propositions du conseiller en lien avec les objectifs de l'agriculteur

Année 2, 3 et 4 : Suivi

Entretien annuel téléphonique ou physique (3^{ème} année) entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser si nécessaire. L'exploitant a aussi la possibilité de contacter le conseiller si besoin.

Méthode

Le diagnostic s'effectue sur la base de :

- Un questionnaire destiné à mieux cerner la demande de l'agriculteur, les atouts et faiblesses de son système actuel, les changements qu'il souhaite apporter ainsi que leur pertinence technique et économique,
- Une simulation technico-économique de l'impact du changement de système et de calcul des résultats économiques en système de croisière.

MAEc

Diagnostic éligible pour la contractualisation de MAEc système avec en complément un conseil pour la mise en place des MAEc et une analyse économique

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 1,5 jour

Année 2 et 3 : 1h/an

Année 4 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

Année 1 : 200€ Année 4 : 50€

Si contractualisation MAE :

+ 50€/an en année 2 et 3

Intervenant :

CIVAM AD 53 et 49

Contact :

Maine et Loire : Anne MARQUET

Tél. 02 41 39 48 75

Mayenne : Chloé POITRAL

Tél. 02 43 49 00 54



Tendre vers l'autonomie alimentaire

Type de l'action : Diagnostic-conseil changement de système

Objectif

Réduire la dépendance de l'exploitation laitière aux achats de protéines et réduire le coût d'alimentation en maintenant et en développant les graminées pérennes et légumineuses sur l'exploitation

Accompagner de manière individuelle l'agriculteur dans son changement de système et mesurer tous les impacts de ce changement sur son exploitation

Contenu

Année 1 : Diagnostic

- Visite de terrain pour définir le point de départ et les objectifs de l'agriculteur
- Définition d'un plan d'actions
- Présentation du plan d'actions à l'exploitant et définition du calendrier de mise en œuvre

Année 2, 3 et 4 : Suivi

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser si nécessaire. L'exploitant a aussi la possibilité de contacter le conseiller si besoin.

Méthode

Le diagnostic apporte une réflexion globale sur le changement de système envisagé avec une analyse de :

- L'impact technique sur les fourrages et sur les cultures,
- L'impact technique sur l'alimentation,
- L'impact économique sur l'exploitation.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 1,5 jour

Année 2 et 3 : 2h/an

Année 4 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

Année 1 : 200€

Année 4 : 50€

Si contractualisation MAE :
+ 50€/an en année 2 et 3

Intervenant :

Cerfrance Mayenne Sarthe

Contact :

Denis HOUDAYER

Tel. 02 43 49 84 00

MAEc

Diagnostic éligible pour la contractualisation de MAEc système avec l'ajout d'une analyse phytosanitaire de l'exploitation, un conseil pour la mise en place des MAEc, une analyse économique et le calcul des indicateurs du cahier des charges de la MAEc.



Convertir son exploitation à l'agriculture biologique

PASS BIO

Type de l'action : Diagnostic-conseil changement de système

Objectif

Conforter les démarches des exploitants qui souhaitent faire évoluer leur système de production vers l'agriculture biologique en réalisant un diagnostic ou une étude de conversion, de la production à la commercialisation, puis un suivi sur 5 ans

Méthode

La méthode utilisée est issue du cahier des charges pour la mise en œuvre de l'appui technique pour la conversion en agriculture biologique PASS BIO.

Le PASS BIO n'est pas engageant, le producteur peut faire un rendez-vous ou la totalité de l'accompagnement sans pour autant convertir son exploitation.

Territoire éligible :

Région des Pays de Loire

Coût pour l'exploitant :

A voir avec l'intervenant

Intervenants (au choix) :

Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire



Contact :

Vincent HOUBEN
Tel. 02 41 18 60 50

CIVAM BIO 53 (en partenariat avec CIVAM AD 53, Cerfrance Mayenne-Sarthe, CLASEL, AFOC 53)



Contacts :

Simon THOMAS
(conversion et production animale)
et Thomas QUEUNIET
(installation et production végétale)
Tel. 02 43 53 93 93

GABBAjou



Contact :

Marie NICOLAY
Tel. 02 41 37 19 39

Identifier et limiter les risques de pollutions diffuses sur l'ensemble de l'exploitation (siège, parcellaire et pratiques)

Type de l'action : Diagnostic-conseil global

Objectif

- Identifier et évaluer l'impact du système d'exploitation et des pratiques culturales sur les pollutions diffuses
- Identifier et évaluer à la parcelle et/ou à l'ilot les risques de pollutions diffuses liés à la topographie, au sol et à l'aménagement du territoire et les risques de pollutions ponctuelles liées aux pratiques d'élevage et de protection des cultures
- Identifier et évaluer au siège d'exploitation et/ou bâtiment d'exploitation les risques de pollutions ponctuelles sur les ouvrages de stockage et sur les zones d'entretien

Accompagner de manière individuelle l'exploitant dans la mise en œuvre d'actions permettant de réduire ces risques de pollutions

Contenu

Année 1 : Diagnostic (3 jours)

- Visite de terrain pour définir le point de départ et les objectifs de l'agriculteur
- Présentation du plan d'actions à l'exploitant et définition du calendrier de mise en œuvre

Année 2, 3 et 4 : Suivi (0,5 jour/an)

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser si nécessaire

Méthode

Le diagnostic est basé sur les points suivants :

- Diagnostic du siège et des bâtiments : gestion des produits, parc matériel, stockage, bâtiments,...
- Diagnostic des pratiques : culturales, préparation du sol, fertilisation, phytosanitaires,...
- Diagnostic parcellaire : caractérisation des voies dominantes de circulation de l'eau et des risques
- Préconisations d'actions

Territoire éligible :

Aires d'alimentation des captages de la Plaine, de l'Eperonnière et des Fauvières

Durée : 4 ans

Année 1 : 3 jours

Année 2, 3 et 4 : 0,5 jour/an

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant :

Voir page suivante

MAEc

Diagnostic éligible pour la contractualisation de MAEc système et parcellaire (mesure enherbement de parcelle)

Intervenant (au choix) :**Chambres d'agriculture de Mayenne****Contact :**

Bernard LAYER
Tel. 02 43 67 37 14

Les + :

- La présentation du programme d'actions établi suite au diagnostic sera faite à l'agriculteur en présence de ses préconisateurs habituels.
- Analyse socio-économique d'adaptation ou de conversion vers des systèmes à bas niveau d'intrants en option

**Bureau d'étude SCE****Contact :**

Christophe BUYS
Tel. 02 51 17 28 78

Les + :

- Le bilan fourrager est inclus dans le diagnostic des pratiques
- Le bilan de la stratégie de protection des cultures est réalisé systématiquement
- Evaluation précise de la durabilité économique des préconisations d'actions incluse dans le diagnostic

Faire évoluer son système de culture pour mieux répondre aux enjeux environnementaux

Type de l'action : Accompagnement collectif/Groupe de progrès

Objectif

Accompagner de façon personnalisée des collectifs d'agriculteurs dans l'évolution de leurs systèmes de cultures pour mieux répondre aux enjeux environnementaux. Le principal enjeu traité dans ces groupes est le maintien de la performance économique des exploitations tout en réduisant des pollutions d'origine agricole via l'intégration de méthodes agronomiques, la limitation de l'usage des produits phytosanitaires, l'amélioration de la fertilité des sols et la prise en compte de l'organisation paysagère.

Contenu

Année 1 : Rencontre individuelle

Au démarrage de l'action pour connaître les attentes de l'exploitant pour l'évolution de ses pratiques

Année 2 et suivantes : Collectif

4 rencontres collectives par an. Le programme des réunions sera réalisé en fonction des objectifs et attentes des agriculteurs. A titre d'exemple, les thématiques suivantes peuvent être abordées :

- Mettre en place des couverts végétaux maximisant, les avantages agronomiques,
- Construire et diversifier sa rotation,
- Connaître la biodiversité des sols,
- Modifier les pratiques culturales.

Méthode

Trois types d'actions seront menés :

- Apports d'informations issus de la veille technique, d'autres groupes d'agriculteurs engagés en démarches innovantes et des expériences des agriculteurs du groupe,
- Ateliers de co-construction avec les agriculteurs pour concevoir et évaluer techniquement et économiquement de nouveaux systèmes,
- Suivi d'expérimentations mises en place chez les agriculteurs du groupe.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segre

Nombre de participants minimum requis : 5

Durée : au choix

Année 1 : 0,5 jour par exploitant
Année 2 et suivantes : 4 jours/an sur une durée choisie par le groupe

Coût pour l'exploitant : 50€/an

Intervenant :

Cerfrance Mayenne Sarthe

Contact :

Sylvie LECHAT
Tel. 02 43 49 84 00



Sol et agronomie

- Apprécier son sol, sa bonne vie et modifier ses pratiques ----- p 20
- Mieux connaître son sol pour en améliorer la fertilité ----- p 21
- Connaître son sol pour améliorer ses pratiques-----p 22

Apprécier son sol, sa bonne vie et modifier ses pratiques

Type de l'action : Accompagnement collectif avec une part d'approche individuelle

Objectif

Donner aux agriculteurs des outils de mesure simples permettant de :

- Caractériser leur sol et apprécier sa bonne vie
- Identifier ses services écologiques
- Adapter ou changer ses pratiques

Contenu

Année 1 :

- Jour 1 : Accompagnement collectif (1 jour)
 - 0,5 jour en salle sur l'activité biologique des sols
 - 0,5 jour de terrain sur la méthode de prélèvement et des observations de terrain (analyses physico-chimiques classiques, test bêche, pose de litterbag,...)
- Dans les 15 jours suivant, l'agriculteur :
 - Compte et identifie ses vers de terres
 - Fait ses tests bêche
 - Pose ses 4 litterbag, récupération 40 jours après la pose et envoi au laboratoire
 - Remplit et renvoie son questionnaire sur ses pratiques et sur les résultats d'observations
- Jour 2 : Accompagnement collectif (1 jour)

Restitutions et interprétation des résultats (physico-chimie et biologie)

Année 3 : Accompagnement individuel (0,5 jour)

Bilan individuel des analyses effectuées et des actions mises en œuvre

Méthode

Cet accompagnement est basé sur des méthodes et des outils mis en œuvre à l'échelle de chaque exploitation participant à l'accompagnement : analyses reliquats, litterbag (dégradation de la matière organique), observation des vers de terre et observation de la structure du sol (test bêche). Les résultats de ces observations sont ensuite valorisés en collectif.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Nombre de participants minimum requis : 5

Durée : 3 ans

Année 1 : 2,5 jours

Année 3 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

50€/an (4 litterbag inclus)

Intervenant :

Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire

Contact :

Virginie RIOU

Tél : 02 41 96 75 36



Mieux connaître son sol pour en améliorer la fertilité

Type de l'action : Accompagnement collectif avec une part d'approche individuelle

Objectif

Mieux connaître les sols afin de valoriser au mieux la fertilité des parcelles. L'accompagnement est axé sur le fonctionnement et l'activité biologique des sols

Contenu

Année 1 :

- Accompagnement collectif (2 jours)
 - o Décrire ses analyses de sol
 - o Observation de profils de sol et manière de les interpréter (observations terrain)
 - o Leviers d'actions des agriculteurs pour entretenir la fertilité des parcelles : travail du sol, chaulage, fertilisation, couverts, activateurs de vie du sol,...
- Accompagnement individuel (0,5 jour)

Mise en pratique sur l'exploitation et appropriation des connaissances acquises lors de l'accompagnement collectif

Année 3 : Accompagnement individuel (0,5 jour)

Bilan individuel des analyses effectuées et des actions mises en œuvre

Méthode

Cet accompagnement est basé sur les méthodes et les outils suivants : lecture de cartes pédologiques, profils, sondages et observations lors des sorties terrains.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Nombre de participants minimum requis : 5

Durée : 3 ans

Année 1 : 2,5 jours

Année 3 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :
50€/an

Intervenant :

Chambres d'agriculture de Mayenne et de Maine-et-Loire

Contact :

Fabien GUERIN

Tel. 02 43 67 38 75



Connaître son sol pour améliorer ses pratiques

Type de l'action : Accompagnement individuel

Objectifs

- Connaître les différents constituants du sol et leurs interactions
- Savoir interpréter une analyse de sol
- Diagnostiquer un problème lié au sol et déterminer la solution pour le corriger
- Mettre en place des actions sur l'exploitation pour améliorer la dynamique du sol : évolution de l'assolement, des pratiques du sol, introduction de nouvelles espèces,...

Contenu

Année 1 :

- Audit et diagnostic de l'exploitation pour définir le point de départ (0,5 jour)
- Rappel technique sur la vie du sol et ses constituants (0,5 jour)
- Réalisation d'un profil agronomique sur une parcelle avec une problématique identifiée (ex : tassement, battance,...) (0,5 jour)
- Détermination des objectifs et des actions à mettre en place sur l'exploitation (0,5 jour)
- 2 rendez-vous de suivi de la mise en œuvre des actions

Années 2 et 3 : 2 rendez-vous de suivi et 1 rendez-vous bilan par an pour l'actualisation des objectifs et des actions mises en place

Méthode

- Diagnostic, observations de terrain (profil cultural)
- Analyses de sol (pack de 5 analyses chimiques)
- Conseils agronomiques
- Visiiculture (logiciel de traçabilité des pratiques) version autonome

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 3 ans

Année 1 : 2,5 jours

Année 2 : 1 jour

Année 3 : 1,5 jours

Coût pour l'exploitant :

50€/an

Intervenant :

Coopérative des agriculteurs de Mayenne

Contact :

Tel. 02 43 46 61 79



Fertilisation raisonnée

- Situer son exploitation par rapport aux risques liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires -----p 24
- Analyser le risque de pollution diffuse par rapport aux enjeux fertilisation et produits phytosanitaires -----p 25
- Maîtriser les réglages des différents matériels d'épandage ----- p 26

Situer son exploitation par rapport aux risques liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires

Type de l'action : Diagnostic-conseil ciblé

Objectif

Analyser ses pratiques par rapports aux risques de pollutions diffuses liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires. Proposer des solutions réalistes pour limiter au maximum ces risques et aider à leur mise en œuvre.

Contenu

Année 1 : Diagnostic

- Visite de l'exploitation afin de collecter l'ensemble des informations nécessaires au diagnostic, faire l'analyse des pratiques à risque et énumérer une liste d'actions à mettre en œuvre en fonction de leur effet sur la qualité de l'eau, de leur faisabilité (coût, aides disponibles (MAEC, PCAE...)), de l'adhésion de l'exploitant.
- Proposition et priorisation des actions en invitant les intervenants habituels chez l'exploitant

Année 2, 3 et 4 : Suivi

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser.

L'exploitant a aussi la possibilité de contacter le conseiller si besoin.

Méthode

Le diagnostic et les propositions d'actions sont axés sur l'amélioration des pratiques de l'exploitant. Ils traitent des points suivants :

- Gestion de l'assolement : protection des cours d'eau, prairies sur les parcelles à risque fort, convertis hivernaux efficaces,
- Protection phytosanitaire : outils d'aide à la décision, bonnes pratiques de pulvérisation, méthodes alternatives possibles,
- Fertilisation : analyses de sol, plan prévisionnel de fumure, outils de pilotage de l'azote.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 1,5 jour

Années 2 et 3 : 2h / an

Année 4 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant :

Chambres d'agriculture de Mayenne et de Maine-et-Loire

Contact :

Maine et Loire : Jérémy SAMEDI

Tél. 02 41 96 76 20

Mayenne : Bernard LAYER

Tél. 02 43 67 37 14



Analyser le risque de pollution diffuse par rapport aux enjeux fertilisation et produits phytosanitaires

Type de l'action : Diagnostic-conseil ciblé

Objectif

Analyser les risques de pollutions diffuses liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires sur le parcellaire de l'exploitation. Proposer des solutions réalistes pour limiter au maximum ces risques

Contenu

Année 1 : Diagnostic

Visite de l'exploitation afin de collecter l'ensemble des informations nécessaires au diagnostic, faire l'analyse des pratiques à risque et énumérer une liste d'actions à mettre en œuvre en fonction des objectifs de l'exploitant

Année 2, 3 et 4 : Suivi

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser si nécessaire

Méthode

Le diagnostic et les propositions d'actions sont axés sur l'amélioration des pratiques de l'exploitant. Ils traitent des points suivants :

- Amélioration des pratiques: analyses de sol, plan prévisionnel de fumure, adaptation des formes d'apports aux périodes et aux cultures, outils d'aide à la décision, couverts hivernaux efficaces, bonnes pratiques de pulvérisation, méthodes alternatives possibles,...
- Choix des solutions les plus adaptées pour maîtriser et réduire les risques à la parcelle : techniques culturales, zones tampons périodes d'application des produits, choix des produits,...

De plus, les Indices de Fréquence de Traitement sont calculés chaque année

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 1 jour

Année 2, 3 et 4 : 0,5 jour/an

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant :

HAUTBOIS

Contact :

Tel. 02 43 64 12 90



Maîtriser les réglages des différents matériels d'épandage

Type de l'action : Accompagnement individuel

Objectif

Régler les différents matériels de fertilisation organique (épandeur à fumier ou tonne à lisier) afin de respecter le dosage approprié pour la culture. Ceci assure une bonne valorisation des éléments fertilisants.

Contenu

Il s'agit d'une prestation de réglage des matériels d'une demi-journée par matériel.

Méthode

Inspection du matériel d'épandage de l'exploitation et réglage de ce dernier avec l'agriculteur

Possibilité de réaliser l'inspection et le réglage pour un matériel détenu en individuel ou en collectif. Dans les deux cas, il est fortement recommandé que le réglage du matériel se fasse avec l'ensemble des personnes susceptibles de l'utiliser.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée :

0,5 jour/matériel

Coût pour l'exploitant :

30€/matériel

Intervenant :

Fédération départementale des CUMA de Mayenne

Contact :

Hervé MASSEROT
Tel. 02 43 67 37 34



4

Désherbage et protection des cultures

- Situer son exploitation par rapport aux risques liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires ----- p 28
- Analyser le risque de pollution diffuse par rapport aux enjeux fertilisation et produits phytosanitaires ----- p 29
- Identifier et limiter les risques parcellaires par rapport à l'enjeu produits phytosanitaires ----- p 30
- Réduire et optimiser l'usage des produits phytosanitaires sur son exploitation ----- p 31-33
- Mettre en place un plan de protection des cultures ----- p 34
- Lutter contre les limaces en préservant la qualité de l'eau ----- p 35
- Mettre en pratique du désherbage mécanique sur les cultures annuelles exploitation ----- p 36

Situer son exploitation par rapport aux risques liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires

Type de l'action : Diagnostic-conseil ciblé

Objectif

Analyser ses pratiques par rapports aux risques de pollutions diffuses liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires. Proposer des solutions réalistes pour limiter au maximum ces risques et aider à leur mise en œuvre.

Contenu

Année 1 : Diagnostic

- Visite de l'exploitation afin de collecter l'ensemble des informations nécessaires au diagnostic, faire l'analyse des pratiques à risque et énumérer une liste d'actions à mettre en œuvre en fonction de leur effet sur la qualité de l'eau, de leur faisabilité (coût, aides disponibles (MAEC, PCAE...)), de l'adhésion de l'exploitant.
- Proposition et priorisation des actions en invitant les intervenants habituels chez l'exploitant

Année 2, 3 et 4 : Suivi

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser.

L'exploitant a aussi la possibilité de contacter le conseiller si besoin.

Méthode

Le diagnostic et les propositions d'actions sont axés sur l'amélioration des pratiques de l'exploitant. Ils traitent des points suivants :

- Gestion de l'assolement : protection des cours d'eau, prairies sur les parcelles à risque fort, convertis hivernaux efficaces,
- Protection phytosanitaire : outils d'aide à la décision, bonnes pratiques de pulvérisation, méthodes alternatives possibles,
- Fertilisation : analyses de sol, plan prévisionnel de fumure, outils de pilotage de l'azote.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 1,5 jour

Années 2 et 3 : 2h / an

Année 4 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant :

Chambres d'agriculture de Mayenne et de Maine-et-Loire

Contact :

Maine et Loire : Jérémy SAMEDI

Tél. 02 41 96 76 20

Mayenne : Bernard LAYER

Tél. 02 43 67 37 14



Analyser le risque de pollution diffuse par rapport aux enjeux fertilisation et produits phytosanitaires

Type de l'action : Diagnostic-conseil ciblé

Objectif

Analyser les risques de pollutions diffuses liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires sur le parcellaire de l'exploitation. Proposer des solutions réalistes pour limiter au maximum ces risques

Contenu

Année 1 : Diagnostic

Visite de l'exploitation afin de collecter l'ensemble des informations nécessaires au diagnostic, faire l'analyse des pratiques à risque et énumérer une liste d'actions à mettre en œuvre en fonction des objectifs de l'exploitant

Année 2, 3 et 4 : Suivi

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser si nécessaire

Méthode

Le diagnostic et les propositions d'actions sont axés sur l'amélioration des pratiques de l'exploitant. Ils traitent des points suivants :

- Amélioration des pratiques: analyses de sol, plan prévisionnel de fumure, adaptation des formes d'apports aux périodes et aux cultures, outils d'aide à la décision, couverts hivernaux efficaces, bonnes pratiques de pulvérisation, méthodes alternatives possibles,...
- Choix des solutions les plus adaptées pour maîtriser et réduire les risques à la parcelle : techniques culturales, zones tampons périodes d'application des produits, choix des produits,...

De plus, les Indices de Fréquence de Traitement sont calculés chaque année

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 1 jour

Année 2, 3 et 4 : 0,5 jour/an

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant :

HAUTBOIS

Contact :

Tel. 02 43 64 12 90



Identifier et limiter les risques parcellaires par rapport à l'enjeu produits phytosanitaires

Type de l'action : Diagnostic-conseil ciblé

Objectif

- Identifier les risques de transfert des produits phytosanitaires dans l'eau sur chaque parcelle
- Mettre en place des solutions durables adaptées à la parcelle (aménagement, rotation, assolement, structure du sol,...)
- Adapter les pratiques de protection des plantes pour chaque parcelle à risque (méthode alternative, changement de période, substitution de produit,...)

Contenu

Année 1 : Diagnostic

- Rencontre individuelle et visite de terrain pour définir le point de départ
- Détermination des objectifs et des actions à mettre en place (2 entretiens de 2h : l'un pour les cultures de printemps, l'autre pour celles d'automne)

Années 1, 2 et 3 :

2 rendez-vous de suivi par an de 1h : l'un pour les cultures de printemps, l'autre pour les cultures d'automne : élaboration des solutions de protection des plantes, calculs d'IFT,...

Méthode

Le diagnostic-conseil est basé sur la méthode Aquaflora : préconisations annuelles de désherbage adaptées aux risques parcellaires.

Les Indices de Fréquence de Traitement (IFT) sont calculés chaque année.

Disponible à partir de la campagne 2016-2017

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 3 ans

Année 1 : 1 jour

Année 2 : 2h

Année 3 : 3h

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant :

Terrena

Contact :

David COUE

Tel. 06 08 22 65 03



Réduire et optimiser l'usage des produits phytosanitaires sur son exploitation

Type de l'action : Accompagnement individuel

Objectif

- Connaître la dynamique des matières actives dans le sol
- Diagnostiquer l'exploitation
- Mettre en place des actions sur l'exploitation pour réduire l'usage des produits phytosanitaires (évolutions de l'assolement, évolution des pratiques de travail du sol, introduction de nouvelles espèces, luttés alternatives,...)

Contenu

Année 1 :

- Visite de l'exploitation pour définir le point de départ
- Rappel technique sur la dynamique des matières actives dans le sol
- Détermination des objectifs et des actions à mettre en place sur l'exploitation
- 2 rendez-vous de suivi de la mise en œuvre des actions

Années 2 et 3 : 2 rendez-vous de suivi et 1 rendez-vous bilan par an pour l'actualisation des objectifs et des actions mises en place

Méthode

- Diagnostic d'exploitation
- Conseils agronomiques sur 3 ans
- Visioculture (logiciel de traçabilité des pratiques) version autonome

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 3 ans

Année 1 : 2 jours

Année 2 : 1 jour

Année 3 : 1,5 jours

Coût pour l'exploitant :

50€/an

Intervenant :

Coopérative des agriculteurs de Mayenne

Contact :

Tel. 02 43 46 61 79



Réduire et optimiser l'usage des produits phytosanitaires sur son exploitation

Type de l'action : Accompagnement collectif avec une part d'approche individuelle

Objectif

Accompagner de façon personnalisée les agriculteurs dans l'évolution de leur système de culture pour répondre à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires

Contenu

La prestation se déroule sur une campagne culturale et se décompose en 2 approches :

- 3 rencontres collectives permettant l'apport d'informations techniques sur les leviers permettant de réduire l'usage des produits phytosanitaires. Par exemple : la gestion du désherbage à la rotation, les méthodes de bio-contrôle, les auxiliaires de cultures, la construction d'un système économe en produits phytosanitaires ...
- 2 rencontres individuelles permettant la mise en œuvre d'un plan d'actions annuel propre à chaque agriculteur :
 - o la première visite sera consacrée à l'établissement d'un projet d'actions,
 - o la seconde visite fera le bilan de la campagne avec l'analyse des réussites et échecs de l'année pour proposer des modifications éventuelles au projet initial.

Méthode

- Rencontres collectives pour aborder les généralités techniques de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Rencontres individuelles pour mettre en place des actions concrètes et cohérentes avec l'objectif individuel de chaque exploitant

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Nombre de participants minimum requis : 5

Durée : 1 an

Sur 1 campagne culturale
4 jours (dont 3 en collectif)

Coût pour l'exploitant : 50€/an

Intervenant :

Cerfrance Mayenne Sarthe

Contact :

Sylvie LECHAT
Tel. 02 43 49 84 00



Réduire et optimiser l'usage des produits phytosanitaires sur son exploitation

Type de l'action : Accompagnement collectif avec une part d'approche individuelle

Objectif

Aborder la réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans une dimension globale et stratégique : les risques encourus, les stratégies possibles, le travail généré, les gains/coûts économiques, l'impact sur l'environnement et la santé humaine,...

Contenu

Année 1 :

- Accompagnement collectif : (2 jours)
 - o Etat des lieux des pratiques actuelles des agriculteurs
 - o Rappel des conditions optimales de traitement
 - o Présentation des leviers d'actions pour réduire l'usage des produits phytosanitaires : solutions innovantes, travail du sol,...
- Accompagnement individuel : (0,5 jour)

Mise en pratique sur l'exploitation et appropriation des connaissances acquises lors de l'accompagnement collectif

Année 3 : Accompagnement individuel (0,5 jour)

Bilan individuel des actions mises en œuvre

Méthode

L'accompagnement collectif est fait sur la base des connaissances théoriques, des expérimentations connues et des échanges entre les participants à la formation.

L'accompagnement individuel permet à l'agriculteur de créer un plan d'actions adapté à l'exploitation grâce aux connaissances acquises lors de l'accompagnement collectif et aux conseils agronomiques du technicien.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Nombre de participants minimum requis : 5

Durée : 3 ans

Année 1 : 2,5 jours

Année 3 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

50€/an

Intervenant :

Chambres d'agriculture de Mayenne et de Maine-et-Loire

Contact :

Fabien GUERIN

Tél. 02 43 67 38 75



Mettre en place un plan de protection des cultures

Type de l'action : Accompagnement individuel ou collectif

Objectif

Accompagner les agriculteurs dans :

- La mise en place d'un plan de protection de cultures qui a pour objectif d'anticiper, avant la mise en place des cultures, en utilisant des leviers agronomiques pour réduire l'emploi de produits phytosanitaires.
- Le suivi des cultures qui permet d'anticiper les risques de développement des maladies, des ravageurs et des adventices et d'adapter les stratégies de protection.

Contenu

Plan de Protection de Cultures : individuel

Basé sur l'assolement des années précédentes, il permet d'identifier les risques de développement des adventices, des maladies et des ravageurs en lien avec : les rotations, le choix variétal, le travail du sol, les intercultures,...

En fonction de cet état des lieux, il est proposé, par îlot, une évolution de l'itinéraire cultural dans le temps avec des préconisations pour l'année en cours.

Suivi de Cultures : individuel ou collectif (3 personnes)

Ce suivi se déroulera en 3 visites de terrain (\pm 2 parcelles représentatives par exploitant par visite) lors de périodes propices au développement des maladies.

Tous les ans, un bilan de la campagne sera fait qui mettra en avant les points à améliorer et les modifications de stratégie à adopter.

Méthode

- Conseil spécifique en début de campagne culturale, sur l'évolution et l'adaptation des systèmes de type grandes cultures
- Approche collective sur le suivi des cultures, au cours de la période printanière la plus sensible aux bioagresseurs. Elle est basée sur l'échange de savoir-faire à partir d'un large panel de situations à risque.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Nombre de participants minimum requis : 5

Durée : sur 4 ans

Plan de protection : 0,5 jour/an
Suivi : 1,5 jour/an

Coût pour l'exploitant : 50€/an

Intervenant :

Chambres d'agriculture de Mayenne et de Maine-et-Loire

Contact :

Maine et Loire : Jérémy SAMEDI
Tél. 02 41 96 76 20
Mayenne : Fabien GUERIN
Tél. 02 43 67 38 75



Lutter contre les limaces en préservant la qualité de l'eau

Type de l'action : Accompagnement individuel et collectif

Objectif

Accompagner les agriculteurs dans la lutte raisonnée contre les limaces avec l'aide de la technique de piégeage en complément d'une journée de formation VIVEA.

Créer une dynamique autour de ce sujet et permettre à l'agriculteur d'être autonome dans la démarche.

Contenu

Stratégie anti-limace (2h) : individuel

L'agriculteur réalise lui-même sa stratégie anti-limaces avec l'appui du conseiller. Le plan de lutte anti-limaces pour l'année est mis en place, il comprend l'évaluation du risque parcellaire, la stratégie de mise en place des pièges, la stratégie d'intervention, le mode d'application à privilégier, avec un rappel des seuils de déclenchement.

Mise en place des pièges (2h) : individuel ou en petit collectif (2-3 personnes)

Aide à la mise en place des 2 pièges anti-limaces fournis et rappel sur l'interprétation des résultats

Synthèse des piégeages (3h) : collectif

Les résultats des piégeages des agriculteurs du collectif sont regroupés et interprétés de façon à mieux repérer les dynamiques de population et agir en conséquence.

Remarque : Dans le cadre d'un souhait d'investissement dans un appareil d'épandage éligible, l'agriculteur sera accompagné dans sa démarche de demande d'aide PCAE production végétal s'il le souhaite.

Méthode

Cet accompagnement est basé sur

- La réalisation d'un plan de stratégie limaces,
- Des piégeages réguliers (2 kit de piégeage fournis pour équiper 2 parcelles),
- Un suivi régulier des piégeages (fourniture d'un bulletin de piégeage régulier).

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Nombre de participants minimum requis : 5

Durée : 1 an
1,5 jour

Coût pour l'exploitant :
50€/an
2 kits de piégeage inclus

Intervenant :
Terrena

Contact :
David COUE
Tel. 06 08 22 65 03



Mettre en pratique du désherbage mécanique sur les cultures annuelles

Type de l'action : Accompagnement individuel

Objectif

Accompagner individuellement les agriculteurs dans la mise en pratique du désherbage mécanique sur les cultures annuelles

Contenu

- Etat des lieux des pratiques culturales sur l'exploitation pour définir l'état de départ
- Accompagnement pratique pour la mise en place de la technique de désherbage mécanique
- Bilan des actions mises en oeuvres

Méthode

Cet accompagnement prévoit l'inspection du matériel utilisé et le réglage de ce dernier avec l'agriculteur.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée :

0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

30€/an

Intervenant :

Fédération départementale des CUMA de Mayenne

Contact :

Hervé MASSEROT
Tel. 02 43 67 37 34



Elevage

- Progresser vers l'autonomie alimentaire ----- p 38
- Diminuer ses charges d'alimentation ----- p 39
- Améliorer la productivité de ses prairies en élevage bovin ----- p 40
- Optimiser la conduite des prairies ----- p 41
- Adapter sa prairie multi-espèces au contexte pédoclimatique ----- p 42

Progresser vers l'autonomie alimentaire

Type de l'action : Accompagnement collectif avec une part d'approche individuelle

Objectif

Accompagner de façon personnalisée des agriculteurs dans l'évolution de leur système d'exploitation afin de leur permettre d'être plus autonome en protéines végétales dans l'alimentation de leur troupeau laitier

Contenu

Année 1 : Accompagnement individuel

Rencontre individuelle sur l'exploitation afin de réaliser un diagnostic pour connaître les problématiques de l'exploitation et les objectifs de l'agriculteur

Année 1, 2 et 3 : Accompagnement collectif

4 rencontres collectives seront organisées chaque année pour apporter des informations techniques sur les leviers permettant de gagner en autonomie alimentaire. Par exemple : valorisation de la pâture, mise en place et valorisation des légumineuses ou des prairies multi-espèces, la cohérence entre les besoins du troupeau et le bilan fourrager,...

Année 3 : Accompagnement individuel

Rencontre individuelle pour faire le bilan des actions mises en place

Méthode

- Rencontre individuelle au démarrage de l'action pour connaître les attentes des exploitants pour l'évolution de leurs pratiques
- 4 rencontres collectives par an
- Rencontre individuelle à la fin de l'accompagnement pour faire le bilan des actions mises en œuvre

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Nombre de participants minimum requis : 5

Durée : 3 ans

Année 1 : 0,5 jour en individuel

Année 1, 2 et 3 : 2 jours/an en groupe collectif

Année 3 : 0,5 jour en individuel

Coût pour l'exploitant :

30€/an

Intervenant :

Cerfrance Mayenne Sarthe

Contact :

Denis HOUDAYER

Tel. 02 43 49 84 00



Diminuer ses charges d'alimentation

Type de l'action : Accompagnement collectif

Objectif

- Montrer l'intérêt du pâturage des prairies associées graminées-légumineuses pour l'alimentation du troupeau
- Montrer l'intérêt et la faisabilité de la production de protéines sur la ferme via des mélanges céréaliers
- Proposer aux agriculteurs des outils, des méthodes et des solutions adaptées à leurs situations

Contenu

Demi-journée technique au cours de laquelle les thèmes suivants seront abordés :

- Les économies d'aliments permises par une diminution de l'utilisation du maïs, sans baisse de production de lait
- Maximiser le pâturage notamment à l'automne et au début du printemps pour diminuer ses charges
- Les différentes protéines qui peuvent être produites à la ferme et leur intérêt dans la ration

Echanges entre les participants sur les leviers mis en place par chacun pour diminuer ses charges d'alimentation

Méthode

- Demi-journée technique en groupe pour permettre les échanges entre les participants
- Prise de contact avec chaque participant 1 an après pour échanger sur les actions mises en œuvre sur son exploitation

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Nombre de participants minimum requis : 5

Durée :
0,5 jour

Coût pour l'exploitant :
30€/an

Intervenant :
CIVAM AD 53 et 49

Contact :

Maine et Loire : Anne MARQUET
Tél. 02 41 39 48 75
Mayenne : Chloé POITRAL
Tél. 02 43 49 00 54



Améliorer la productivité de ses prairies en élevage bovin

Type de l'action : Accompagnement collectif avec une part d'approche individuelle

Objectif

Mieux valoriser le potentiel productif et alimentaire des prairies pour maintenir les surfaces en herbe, renforcer la place de l'herbe dans le système fourrager et améliorer l'autonomie alimentaire des exploitants

Contenu

Accompagnement collectif (2 jours) :

Les thématiques suivantes seront abordées :

- La prairie au cœur de l'agro-écologie : ses intérêts économiques et environnementaux,
- Calcul du rendement en herbe valorisé sur chaque exploitation,
- Améliorer la conduite du pâturage : organisation du parcellaire, repères de conduite,
- Raisonner ses interventions : fertilisation, chaulage, entretien mécanique,
- Techniques de renouvellement : sur semis, semis sous couvert, choix des espèces et des variétés.

L'éleveur élaborera son plan d'actions sur l'exploitation. Il décidera des solutions à adopter pour mieux valoriser sa ressource en herbe.

Accompagnement individuel (0,5 jour) :

Visite sur l'exploitation pour accompagner la mise en pratique des enseignements.

Méthode

Cet accompagnement est basé sur une partie théorique (connaissances générales, expérimentations, leviers d'actions, ...) et une partie individuelle (élaboration du plan d'actions et appui à la mise en œuvre).

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Nombre de participants minimum requis : 5

Durée : 1 an
2,5 jours

Coût pour l'exploitant :
30€/an

Intervenant :

Chambres d'agriculture de Mayenne et de Maine-et-Loire

Contact :

Stéphanie GUIBERT
Tél. 02 43 67 38 75



Optimiser la conduite des prairies

Type de l'action : Accompagnement collectif

Objectif

Améliorer ses performances techniques et économiques en optimisant la conduite de ses prairies et la gestion du pâturage sur son exploitation en polyculture élevage. Comprendre, anticiper et décider de la stratégie de gestion des prairies à mettre en place pour la saison à venir.

Contenu

Une demi-journée technique au cours de laquelle les thèmes suivants seront abordés :

- Présentation du contexte de la qualité de l'eau du territoire,
- Rappel de quelques éléments théoriques sur la gestion des prairies : pâturage, fauche, stades à ne pas râter,
- Comment adapter la théorie à son système d'exploitation,
- Exemple d'une exploitation laitière et des pratiques associées,
- Visite de terrain,
- Echanges entre les participants sur leurs pratiques respectives.

Méthode

- Demi-journée technique en groupe pour permettre les échanges entre les participants
- Prise de contact avec chaque participant 1 an après pour échanger sur les actions mises en œuvre sur son exploitation

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Nombre de participants minimum requis : 5

Durée :
0,5 jour

Coût pour l'exploitant :
30€/an

Intervenant :
CIVAM AD 53 et 49

Contact :

Maine et Loire : Anne MARQUET
Tél. 02 41 39 48 75
Mayenne : Chloé POITRAL
Tél. 02 43 49 00 54



Adapter sa prairie multi-espèces au contexte pédoclimatique

Type de l'action : Accompagnement collectif

Objectif

Etre capable de choisir le type de prairie le plus adapté au contexte pédoclimatique et aux objectifs de l'exploitation (pâturage, fauche, mixte)

Contenu

Matin :

- Présentation des références établies au sein du Réseau Agriculture Durable (réseau regroupant les CIVAM) en terme d'espèces et variétés à implanter
- Actualité et résultats de la recherche dans les domaines des associations d'espèces et de la sélection variétale
- Témoignages d'éleveurs expérimentés dans le domaine des mélanges multi-espèces

Après-midi :

- Visite de terrain chez un exploitant du territoire compétent dans la conduite de prairies multi-espèces
- Echanges sur le choix des espèces les plus adaptées pour chaque participant

Méthode

- Journée technique en groupe pour permettre les échanges entre les participants
- Prise de contact avec chaque participant 1 an après pour échanger sur les actions mises en œuvre sur son exploitation

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Nombre de participants minimum requis : 5

Durée :

1 jour

Coût pour l'exploitant :

30€/an

Intervenant :

CIVAM AD 53 et 49

Contact :

Maine et Loire : Anne MARQUET

Tél. 02 41 39 48 75

Mayenne : Chloé POITRAL

Tél. 02 43 49 00 54



Aménagement de l'exploitation

- Identifier et réduire les risques de pollutions diffuses liées au parcellaire de l'exploitation (et aux pratiques culturales) ----- p 44
- Identifier et limiter les risques de pollutions diffuses liées au parcellaire et aux pratiques ----- p 45
- Identifier et limiter les risques parcellaires par rapport à l'enjeu produits phytosanitaires ----- p 46
- Réaliser un plan bocager ----- p 47
- Réaliser une note d'opportunité permettant d'évaluer la pertinence des projets de chaudière bois-énergie ----- p 48
- Aménager des zones tampons ----- p 49

Identifier et limiter les risques de pollutions diffuses liées au parcellaire (et aux pratiques culturales)

Type de l'action : Diagnostic-conseil ciblé

Objectif

Analyser les risques de pollutions diffuses liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires sur le parcellaire de l'exploitation et/ou liés aux pratiques culturales. Proposer des solutions réalistes pour limiter au maximum ces risques

Contenu

Année 1 : Diagnostic

- Rencontre individuelle et visite de terrain pour définir le point de départ
- Restitution du diagnostic avec présentation et discussion sur le plan d'actions à mettre en oeuvre

Années 2, 3 et 4 : Suivi

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser si nécessaire

Méthode

Diagnostic parcellaire basé sur :

- La caractérisation des voies dominantes de circulation de l'eau à la parcelle : couverture du sol, aptitude à la battance, drainage, hydromorphie,...
 - La caractérisation du risque : infiltration, transferts latéraux, dérive de pulvérisation, point d'abreuvement ou d'affouragement
- + possibilité diagnostic «pratiques culturales» basé sur :
- Pratiques culturales : assolement, rotations, type / période de travail du sol, chaulage,...
 - Pratiques de fertilisation : épandage, matériel, plan prévisionnel de fumure,...
 - Pratiques phytosanitaires : modalité de traitement, stratégie, pratiques de réduction des doses, conditions optimales de traitement,...

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 1 jour

Années 2 et 3 : 2h/an

Année 4 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant :

Bureau d'étude SCE

Contact :

Christophe BUYS

Tel. 02 51 17 28 78



MAEc

Diagnostic éligible pour la contractualisation de mesure enherbement de parcelle

Identifier et limiter les risques de pollutions diffuses liées au parcellaire et aux pratiques

Type de l'action : Diagnostic-conseil ciblé

Objectif

Analyser les risques de pollutions diffuses liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires sur le parcellaire de l'exploitation. Proposer des solutions réalistes pour limiter au maximum ces risques

Contenu

Année 1 : Diagnostic

- Visite de l'exploitation afin de collecter l'ensemble des informations nécessaires au diagnostic, faire l'analyse des pratiques à risque et énumérer une liste d'actions à mettre en œuvre en fonction des objectifs de l'exploitant
- Etude des risques parcellaires avec le maintien d'un couvert herbacé

Année 2, 3 et 4 : Suivi

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser

Méthode

Le diagnostic et les propositions d'actions sont axés sur l'amélioration des pratiques de l'exploitant. Ils traitent des points suivants :

- Gestion de l'assolement : protection des cours d'eau, prairies sur les parcelles à risque fort, convertis hivernaux efficaces,
- Protection phytosanitaire : outils d'aide à la décision, bonnes pratiques de pulvérisation, méthodes alternatives possibles,
- Fertilisation : analyses de sol, plan prévisionnel de fumure, outils de pilotage de l'azote.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 1,5 jour

Années 2 et 3 : 2h / an

Année 4 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant :

Chambres d'agriculture de Mayenne et de Maine-et-Loire

Contact :

Maine et Loire : Jérémy SAMEDI

Tél. 02 41 96 76 20

Mayenne : Fabien GUERIN

Tél. 02 43 67 38 75



MAEc

Diagnostic éligible pour la contractualisation de mesure enherbement de parcelle avec le conseil pour leur mise en place et l'analyse économique

Identifier et limiter les risques parcellaires par rapport à l'enjeu produits phytosanitaires

Type de l'action : Diagnostic-conseil ciblé

Objectif

- Identifier les risques de transfert des produits phytosanitaires dans l'eau sur chaque parcelle
- Mettre en place des solutions durables adaptées à la parcelle (aménagement, rotation, assolement, structure du sol,...)
- Adapter les pratiques de protection des plantes pour chaque parcelle à risque (méthode alternative, changement de période, substitution de produit,...)

Contenu

Année 1 : Diagnostic (0,5 jour)

- Rencontre individuelle et visite de terrain pour définir le point de départ
- Détermination des objectifs et des actions à mettre en place (2 entretiens de 2h : l'un pour les cultures de printemps, l'autre pour celles d'automne)

Années 1, 2 et 3 : Suivi (0,5 jour/an)

2 rendez-vous de suivi par an de 1h30 : l'un pour les cultures de printemps, l'autre pour les cultures d'automne : élaboration des solutions de protection des plantes, calculs d'IFT,...

Méthode

Le diagnostic-conseil est basé sur la méthode Aquaflore : préconisations annuelles de désherbage adaptées aux risques parcellaires.

Les Indices de Fréquence de Traitement (IFT) sont calculés chaque année.

Disponible à partir de la campagne 2016-2017

MAEc

Diagnostic éligible pour la contractualisation de mesure enherbement de parcelle avec le conseil pour leur mise en place et l'analyse économique

Territoire éligible :
Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 3 ans
Année 1 : 1,5 jour
Année 2 : 2h30
Année 3 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :
Gratuit

Intervenant :
Terrena

Contact :
David COUE
Tel. 06 08 22 65 03



TERRENA
LA NOUVELLE AGRICULTURE

Réaliser un plan bocager

Type de l'action : Accompagnement individuel

Objectif

Réaliser un plan bocager à l'échelle de l'exploitation agricole

Contenu

Le plan bocager dresse un inventaire qualitatif et quantitatif du réseau bocager existant sur l'exploitation. Il identifie les haies les plus efficaces par rapport aux circulations en eau.

Une proposition de remaillage bocager avec sélection des essences complète l'intervention.

La réalisation d'une note d'opportunité pour une chaudière bois sera proposée à l'agriculteur si jugée pertinente (voir page suivante).

Un dossier technique et administratif est constitué pour une demande éventuelle de subvention pour la plantation.

Méthode

L'intervention consiste en

- Une visite du parcellaire et des haies existantes sur la ferme,
- Un projet de plantation et d'amélioration du bocage en cohérence avec l'état des lieux,
- Une cartographie du projet de plantation avec une sélection des essences adaptées,
- L'analyse de l'intérêt technicoéconomique pour la valorisation du bois et de l'intérêt environnemental des plantations.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée :

0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

10€

Intervenant :

Chambres d'agriculture de Mayenne et de Maine-et-Loire

Contact :

Maine et Loire : Armelle VINET

Tél. 02 41 96 77 69

Mayenne : Quentin VIERON

Tél. 02 43 67 37 14



Réaliser une note d'opportunité permettant d'évaluer la pertinence des projets de chaudière bois-énergie

Type de l'action : Accompagnement individuel

Objectif

Réaliser une note d'opportunité pour un exploitant qui souhaite se chauffer au bois.

Contenu

- Confirmer ou infirmer l'engagement dans une opération bois-énergie
- Etablir un cahier des charges de l'étude de faisabilité, voire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage : périmètre d'étude, type de projet (gamme de puissance, vente de chaleur,..), différents scénarii à étudier.

Méthode

- Visite de l'exploitation et recueil des données (situation des bâtiments, taille des volumes à chauffer, emplacement possible du silo, date de chauffe, puissance de chauffage actuel,...)
- Evaluation de la pertinence du projet et rédaction de la note d'opportunité. Les critères d'évaluation sont les suivants : le temps de retour sur investissement, la densité du réseau de chaleur, le temps annuel de fonctionnement de la chaudière, les consommations surfaciques des bâtiments chauffés, la faisabilité technique d'implantation du silo, l'impact environnemental et social du projet.
- Restitution de la note d'opportunité à l'agriculteur et appui, si besoin est, au choix du fournisseur bois

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée :

2,5 jours

Coût pour l'exploitant :

10€

En Maine-et-Loire

Intervenant :

CIVAM AD 49

Contact :

Elise NERBUSSON
Tel. 02 41 39 48 75

En Mayenne

Intervenant :

FD CUMA 53

Contact :

Aurélien PHILIPPE
Tel. 02 43 67 37 34



Aménager des zones tampons

Type de l'action : Accompagnement individuel

En complément d'un diagnostic-conseil parcellaire (pages 25, 29, 30, 44, 45 et 46)

Objectif

Accompagner l'agriculteur dans le choix de l'aménagement de ses parcelles le plus adapté à la situation pédoclimatique des parcelles, y compris sur un aménagement novateur (zone tampon humide artificielle). Optimiser les emplacements et évaluer les coûts.

Contenu

- Etude préalable est menée par le conseiller à partir des conclusions du diagnostic-conseil parcellaire
- Visite de terrain avec l'agriculteur (0,5 jour) : présentation des éléments de l'étude, visite des parcelles, validation de l'emplacement de chaque aménagement
- Présentation et fourniture du rapport détaillant les aménagements paysagers envisagés (2 heures)

Méthode

Suite à une étude détaillée du contexte agronomique et de la situation pédoclimatique des parcelles puis à une visite de terrain, il est fourni à l'agriculteur :

- Une carte sur le diagnostic parcellaire initial,
- Un rapport sur l'aménagement paysager de ses parcelles : types d'aménagements, localisation, intérêts, coût,
- Une pré-étude de faisabilité d'une zone tampon humide artificielle.

Disponible à partir de la campagne 2016-2017

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée :

1 jour

Coût pour l'exploitant :

sur devis

Intervenant :

Terrena

Contact :

Christian NICOLAS
Tel. 06 70 79 18 53



Aménagement du siège de l'exploitation

- Evaluer les risques de pollutions ponctuelles sur le siège d'exploitation -----p 51
- Aménager son siège d'exploitation pour limiter les risques de pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires ----- p 52
- Optimiser la fertilisation organique en raisonnant les capacités et l'utilisation des ouvrages de stockage d'effluents ----- p 54
- Aménager et entretenir la cour de ferme pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires -----p 55

Evaluer les risques de pollutions ponctuelles sur le siège d'exploitation

Type de l'action : Diagnostic-conseil ciblé

Objectif

Limiter les risques de pollutions ponctuelles sur le siège d'exploitation. Induire une réflexion sur d'autres points tels que la sécurité et la santé des personnes, la pollution de l'air,... Proposer des solutions réalistes pour limiter au maximum ces risques

Contenu

Année 1 : Diagnostic (0,5 jour)

Visite de l'exploitation afin de collecter l'ensemble des informations nécessaires au diagnostic, faire l'analyse des pratiques à risques et énumérer une liste d'actions à mettre en œuvre en fonction des objectifs de l'exploitant

Année 2, 3 et 4 : Suivi (2h/an)

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser si nécessaire

Méthode

Ce diagnostic-conseil est basé sur les points suivants :

- Visite d'exploitation et questionnement sur les ouvrages de stockage des effluents, sur le stockage et la manipulation des produits phytosanitaires, sur le stockage des engrais minéraux et des hydrocarbures,...
- Identification des pratiques à risques,
- Réflexion sur les coûts d'adaptation,
- Détermination d'un plan d'actions (aménagement, changements de pratiques,...),
- Analyse des incidences financières et financements possibles,
- Détermination d'un calendrier de mise en œuvre du plan d'actions,
- Réalisation d'un suivi annuel avec état d'avancement des travaux et des pratiques mises en œuvre.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 0,5 jour

Année 2, 3 et 4 : 2h/an

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant :

Cerfrance

Contact :

Maine-et-Loire : Céline MOREL

Tel. 02 41 33 66 66

Mayenne : Jean-François FORET

Tel. 02 43 06 26 79



Aménager son siège d'exploitation pour limiter les risques de pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires

Type de l'action : Diagnostic-conseil ciblé

Objectif

Analyser les risques liés au stockage et à l'utilisation des produits phytosanitaires sur le siège d'exploitation, en particulier le risque de pollutions ponctuelles. Proposer des solutions réalistes pour limiter au maximum ces risques

Contenu

Année 1 : Diagnostic (0,5 jour)

- Visite du siège d'exploitation
- Prise d'informations sur les pratiques de l'agriculteur et évaluation succincte de la situation réglementaire et environnementale de l'exploitation
- Elaboration des priorités et des grandes lignes d'un projet d'amélioration
- Discussion sur les objectifs de l'agriculteur
- Compte rendu du rapport établissant le projet d'aménagement et les aides disponibles

Années 2 et 3 : Suivi (2h à 3h/an)

Entretien annuel entre le conseiller et l'exploitant pour faire un point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser si nécessaire

Méthode

La méthode utilisée ici est le diagnostic Aquasite (développé par Arvalis) qui permet de détecter les facteurs de risques sur l'exploitation pouvant être à l'origine d'une pollution ponctuelle de l'environnement ou d'une contamination de l'utilisateur.

7 points sont analysés :

- Le transport des produits,
- Le local de stockage,
- La protection de l'utilisateur,
- Le poste de remplissage,
- L'équipement du pulvérisateur,
- La gestion des fonds de cuves,
- La gestion des déchets.

Pour chaque point, une analyse est réalisée et des propositions d'amélioration sont élaborées avec l'agriculteur.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 0,5 jour

Année 2, 3 et 4 : 2h à 3h/an

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant :

voir page suivante

Intervenant (au choix) :**HAUTBOIS****Contact :**

Tel. 02 43 64 12 90

Les + :

Possibilité d'effectuer en complément un diagnostic Phytobac pour un projet de gestion des effluents à la ferme en auto-construction

**Coopérative des Agriculteurs de Mayenne****Contact :**

Tel. 02 43 46 61 79

Les + :

Possibilité d'effectuer en complément un diagnostic Phytobac pour un projet de gestion des effluents à la ferme en auto-construction

**TERRENA****Contact :**

Fabien JEANNEAU

Tel. 06 58 46 46 81

Les + :

Possibilité d'effectuer en complément un diagnostic :

- Phytobac pour un projet de gestion des effluents à la ferme en auto-construction
- Héliosec pour un projet de gestion des effluents à la ferme avec un kit facile à monter

Optimiser la fertilisation organique en raisonnant les capacités et l'utilisation des ouvrages de stockage d'effluents

Type de l'action : Diagnostic-conseil ciblé

Objectif

Faire un point sur les capacités de stockage de l'exploitation, réaliser un bilan des besoins en tenant compte du volet réglementaire et de la gestion agronomique des effluents

Contenu

Année 1 : Diagnostic (3 x 0,5 jour)

Diagnostic du siège d'exploitation et détermination des objectifs et des actions à mettre en place sur l'exploitation pour les atteindre :

- Expertise des capacités de stockage et des pratiques actuelles puis analyse des évolutions possibles sur l'exploitation,
- Réalisation de l'étude technique et économique par le conseiller,
- Restitution des résultats obtenus et détermination d'un plan d'actions.

Année 2, 3 et 4 : Suivi (2h/an)

Entretien annuel à chaque fin de campagne cultural pour faire le point sur la mise en place du plan d'actions, les problèmes rencontrés et les adaptations à réaliser si nécessaire

Méthode

- Visite de l'exploitation
- Détermination avec l'exploitant de l'effectif à prendre en considération
- Réflexion avec l'exploitant sur les périodes optimales d'épandage en fonction de l'assolement
- Détermination des besoins de stockage en termes de capacités agronomiques
- Estimation des coûts et étude de faisabilité économique
- Détermination d'un plan d'actions
- Suivi annuel du plan d'actions

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 4 ans

Année 1 : 1,5 jour

Année 2, 3 et 4 : 2h/an

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant (au choix) :

CAM

Cerfrance

Contact :

Tel. 02 43 46 61 79

Contacts :

Céline MOREL
Partie Maine et Loire
Tel. 02 41 33 66 66

Jean-François FORET
Secteur Craon
Tel. 02 43 06 26 79

Alexandra VALETTE
Secteur Cossé-le-Vivien
Tel. 02 43 69 12 59



Aménager et entretenir la cour de ferme pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires

Type de l'action : Accompagnement individuel

Objectif

Identifier les espaces sensibles vis-à-vis de la qualité de l'eau (circulation, désherbage,...) sur la cour de ferme et convenir avec l'agriculteur sur des solutions pratiques pour réduire l'utilisation des désherbants et les risques de pollution des eaux (aménagement, modalités de gestion,...) en intégrant les préoccupations d'organisation du travail et esthétiques

Contenu

Année 1 : Diagnostic (0,5 jour)

- Visite de la cour de ferme
- Discussion avec l'agriculteur pour identifier ses attentes et ses contraintes
- Identification des aménagements et des entretiens possibles
- Un rendu cartographique est fait à l'exploitant avec son programme d'actions : travaux à réaliser, création de massifs, choix des essences à planter, ...

Année 3 : contre visite (0,5 jour) pour identifier les actions mises en œuvre et les possibilités d'évolution

Méthode

A partir du plan de l'exploitation et d'une visite de site, le conseiller identifie les points forts et les points sensibles (zone de lavage du matériel, canalisation des eaux pluviales, local de stockage, circulation des animaux, zones imperméabilisées...).

Un échange avec l'agriculteur sur les pratiques d'entretien de la cour et ses attentes oriente les solutions envisageables.

Territoire éligible :

Aire d'alimentation du captage de Segré

Durée : 2 ans

Année 1 : 0,5 jour

Année 3 : 0,5 jour

Coût pour l'exploitant :

30€/an

Intervenant :

Chambres d'agriculture de Mayenne et de Maine-et-Loire

Contact :

Maine et Loire : Armelle VINET

Tél. 02 41 96 77 69

Mayenne : Quentin VIERON

Tél. 02 43 67 37 14



Communication

Le SY.M.B.O.L.I.P. met en œuvre un plan de communication global du programme de lutte contre les pollutions diffuses agricoles du bassin de l'Oudon. Il s'appuie sur un partenariat fort avec les préconisateurs du territoire pour diffuser les informations et co-construire les outils de communication qui seront créés.

L'objectif de ce plan de communication est double :

- Parler d'une même voix de la qualité de l'eau du bassin de l'Oudon et des programmes d'actions mis en œuvre
- Communiquer sur les actions proposées aux agriculteurs dans le cadre du programme pollutions, les évolutions observées en matière de qualité de l'eau, de pratiques agricoles, ...

Ce programme de communication sera mis en œuvre à partir de 2016. Il comprendra notamment :

- des actions de sensibilisation (visites de site, fermes ouvertes, soirées débat,...) organisées par les préconisateurs sur des thèmes variés tels que l'autonomie alimentaire, le séchage de foin en grange, la connaissance du sol ou encore la gestion pérenne du bocage
- de nouveaux outils de communication : stand agricole, bulletin agronomique, plaquette de présentation du programme,...

Les agriculteurs seront informés lors de la mise en œuvre de chaque action du plan de communication (actions de sensibilisation, bulletin agronomique,...) par le biais d'autres outils que ce livret (invitations, articles de presse,...).

Une action est cependant déjà mise en place sur le bassin de l'Oudon, il s'agit de la lettre agricole (voir fiche descriptive ci-après).



Lettre agricole de l'Oudon

Type de l'action : Communication

Objectif

Maintenir le lien avec l'ensemble des exploitants agricoles du bassin versant, les tenir informé des évolutions de la qualité de l'eau, des actions mises en œuvre par le SY.M.B.O.L.I.P., des techniques permettant d'améliorer la qualité de l'eau, des aides spécifiques auxquelles les agriculteurs ont droit,...

Contenu

Chaque lettre agricole contient des articles, écrits par les acteurs du territoire (chambres d'agriculture, préconisateurs agricoles, SY.M.B.O.L.I.P., Commission locale de l'eau, syndicats de rivières,...), sur des thèmes variés tels que :

- Les évolutions de la qualité de l'eau sur le bassin de l'Oudon,
- L'optimisation de l'utilisation des fertilisants,
- Les pratiques permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires,
- Les techniques culturales simplifiées,
- Le bois énergie,
- Les cours d'eau,
- ...

Méthode

3 lettres agricoles par an envoyées par courrier à l'ensemble des exploitations agricoles du bassin de l'Oudon



Territoire éligible :

Bassin versant de l'Oudon

Durée : 3 numéros par an

Coût pour l'exploitant :

Gratuit

Intervenant :

Chambre d'agriculture de Mayenne

Contact :

SY.M.B.O.L.I.P.
Tel. 02 41 92 52 84



Liste des diagnostics-conseils

Diagnostiques-conseils ciblés

- Situer son exploitation par rapport aux risques liés à la fertilisation et à l'utilisation de produits phytosanitaires - - - - - p 24 et p 28
- Analyser le risque de pollution diffuse par rapport aux enjeux fertilisation et produits phytosanitaires - - - - - p 25 et p 29
- Identifier et limiter les risques parcellaires par rapport à l'enjeu produits phytosanitaires - - - - - p 30 et p 46
- Identifier et réduire les risques de pollutions diffuses liées au parcellaire de l'exploitation (et aux pratiques culturales) - - - - - p 44
- Identifier et réduire les risques de pollutions diffuses liées au parcellaire de l'exploitation et aux pratiques - - - - - p 45
- Evaluer les risques de pollutions ponctuelles sur le siège d'exploitation - - - - - p 51
- Aménager son siège d'exploitation pour limiter les risques de pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires - - - - - p 53
- Optimiser la fertilisation organique en raisonnant les capacités et l'utilisation des ouvrages de stockage d'effluents - - - - - p 55

Diagnostiques-conseils pour le changement de système

- Faire évoluer son système vers un système herbager et/ou économe en intrant - - - - - p 11
- Faire évoluer son système de culture - - - - - p 12
- Faire évoluer son système vers un système herbager - - - - - p 13
- Tendre vers l'autonomie alimentaire - - - - - p 14
- Convertir son exploitation à l'agriculture biologique - - - - - p 15

Diagnostiques-conseils globaux

Pour les captages souterrains

- Identifier et limiter les risques de pollutions diffuses sur l'ensemble de l'exploitation (siège, parcellaire et pratiques) - - - - - p 16

MAEc

Mesures agro-environnementales et climatiques

Certaines actions de ce catalogue peuvent ouvrir droit à la contractualisation de MAEc système et/ou parcellaires (mesure d'enherbement de parcelle) spécifiques à l'aire d'alimentation du captage de Segré. Elles sont identifiées par cet encart dans les fiches correspondantes.

Liste des accompagnements

Accompagnements individuels

- Connaître son sol pour améliorer ses pratiques - - - - - p 22
- Maîtriser les réglages des différents matériels d'épandage - - - - - p 26
- Réduire et optimiser l'usage des produits phytosanitaires sur son exploitation - - - - - p 31
- Mettre en place un plan de protection des cultures - - - - - p 34
- Lutter contre les limaces en préservant la qualité de l'eau - - - - - p 35
- Mettre en pratique du désherbage mécanique sur les cultures annuelles - - - - - p 36
- Réaliser un plan bocager - - - - - p 47
- Réaliser une note d'opportunité permettant d'évaluer la pertinence des projets de chaudière bois-énergie - - - - - p 48
- Aménager des zones tampons - - - - - p 49
- Aménager et entretenir la cour de ferme pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires - - - - - p 55

Accompagnements collectifs

- Faire évoluer son système de culture pour mieux répondre aux enjeux environnementaux - - - - - p 18
- Apprécier son sol, sa bonne vie et modifier ses pratiques - - - - - p 20
- Mieux connaître son sol pour en améliorer la fertilité - - - - - p 21
- Réduire et optimiser l'usage des produits phytosanitaires sur son exploitation - - - - - p 32-33
- Mettre en place un plan de protection des cultures - - - - - p 34
- Lutter contre les limaces en préservant la qualité de l'eau - - - - - p 35
- Progresser vers l'autonomie alimentaire - - - - - p 38
- Diminuer ses charges d'alimentation - - - - - p 39
- Améliorer la productivité de ses prairies en élevage bovin - - - - - p 40
- Optimiser la conduite des prairies - - - - - p 41
- Adapter sa prairie multi-espèces au contexte pédoclimatique - - - p 42

Le SY.M.B.O.L.I.P. regroupe plusieurs structures en lien avec la gestion de l'eau : les Syndicats de Bassin de l'Oudon Nord et Sud et 12 collectivités chargées de l'alimentation en eau potable du bassin versant de l'Oudon.

L'une des missions du SY.M.B.O.L.I.P. est de mettre en œuvre le programme de lutte contre les pollutions diffuses du bassin versant de l'Oudon.



SY.M.B.O.L.I.P.

**Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les
Pollutions**

Groupe Milon

4 rue de la Roirie

49500 SEGRE

Tel. 02 41 92 52 84

Mail : contact@bvoudon.fr

Site internet : www.bvoudon.fr

Partenaires techniques et financiers du programme



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Données cartographiques : IGN 2009© - BD Carthage® - BD Carto®

Dépôt légal : 2016 - tirage à 500 exemplaires – 2016

Création et conception graphique : SY.M.B.O.L.I.P.